



POOL D'EXPERT-ES INTERNATIONAUX-ALES SUR LE SPORT SÛR

Projet « Donnons de la voix » (Start to Talk)

Appel à candidatures

Le <u>Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr</u> (le « Pool d'expert·es » ou le « Pool ») est un groupe unique d'expert·es multidisciplinaires couvrant toutes les formes de violence et d'abus à l'encontre des enfants dans le sport. Il rassemble des décideur·euses décideur·es politiques, des chercheur·euses et des universitaires, des spécialistes soutenant les personnes ayant une expérience vécue, des responsables de la protection (des enfants), des formateur·trices et des consultant·es, et des agent·es du changement.

Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr a été créé dans le cadre du projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « <u>Protection des enfants dans le sport</u>.» (Child Safeguarding in Sport – CSiS). Depuis la fin du projet CSiS en juin 2022, le secrétariat du Pool est assuré par « <u>Donnons de la voix</u>.» (Start to Talk), un projet de <u>l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)</u> du Conseil de l'Europe qui vise à protéger les enfants contre le harcèlement et les abus dans le sport. Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr offre des possibilités d'apprentissage par les pair·es, de renforcement des compétences et d'encouragement des échanges entre celles et ceux qui ont un rôle à jouer dans la lutte et la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le domaine du sport.

Le Pool, qui compte actuellement 34 membres, s'enrichira d'un maximum de 6 nouveaux membres (total possible de 40 membres). Dans ce contexte, le Secrétariat de Start to Talk lance un appel à candidatures pour rejoindre le Pool d'expert-es internationaux-ales sur le sport sûr.

Appel à candidatures

Cet appel à candidatures est lancé pour inviter les candidates intéressées et qualifiées à soumettre leur candidature pour devenir membre du Pool d'expertes internationaux ales sur le sport sûr. L'objectif de cet appel est d'élargir le Pool existant et non de le renouveler. Par conséquent, les membres actuels du Pool n'ont pas besoin de renouveler leur adhésion à cette occasion.

Dans les pages suivantes, vous trouverez le mandat et le formulaire de candidature.

Toutes les candidatures seront évaluées sur la base de l'expertise et de l'expérience. Celles qui correspondent aux exigences du Pool seront sélectionnées. Les candidat es retenu es et

non retenu.es seront informé·es par le Secrétariat. Les profils des expert·es sélectionné·es seront publiés sur la page internet du projet Start to Talk.

Les formulaires de candidature doivent être envoyés avant le **6 novembre 2023** au plus tard. Si vous rencontrez des problèmes avec le formulaire, merci d'envoyer un e-mail à <u>maria-elena.casero@coe.int</u> and <u>sport.epas@coe.int</u>.

Membres

Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr rassemble six catégories d'expert·es :

- Des décideurs euses politiques, responsables de l'élaboration de politiques et de stratégies de protection au sein des autorités publiques responsables du sport ou des organisations sportives, tant au niveau national qu'international.
- Des formateur trices et des consultant es, fournissant tout type de soutien sur la protection dans le sport, y compris des ressources et des activités éducatives/de formation.
- Des chercheur-euses et des universitaires ayant une expertise en matière de protection dans le sport.
- Des spécialistes du soutien aux adultes et/ou aux enfants ayant une expérience vécue de la violence dans le sport, y compris le harcèlement et les abus (soutien juridique, psychologique, etc.).
- Des responsables de la protection des enfants, nommé·es par une organisation sportive ou une autorité publique pour travailler à la prévention et/ou à la réponse à toutes les formes de violence dans le sport, y compris à l'encontre des enfants.
- Les agent·es du changement, y compris les défenseur·es et les personnes ayant une expérience vécue dans le monde du sport, qui contribuent activement à l'amélioration des mesures de protection dans le sport et à la sensibilisation à cette question.

Le Pool s'enrichira de six nouveaux membres au maximum (soit un total possible de 40 membres). Les membres du Pool d'expert·es doivent avoir une expertise et/ou une expérience dans le domaine de la protection dans le sport. Le Secrétariat de Start to Talk examinera les candidatures et désignera les nouveaux membres. Le Secrétariat de Start to Talk veillera à l'équilibre de genre dans le Pool et donnera la priorité aux candidat·es des catégories sous-représentées. Les candidat·es peuvent être affecté·es à une catégorie autre que celle pour laquelle ils/elles ont posé leur candidature si le Secrétariat de Start to Talk le juge approprié, en fonction de leur activité principale et de leur profil.

Adhésion

L'adhésion au Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr est volontaire. Les membres sont libres d'y renoncer à tout moment. Le Pool sera régulièrement mis à jour ; ses membres seront invité·es à fournir les informations les plus récentes.

Les membres seront invité·es à fournir un bref résumé annuel (max. 1 page) de leurs activités en rapport avec le sport sûr et, en particulier, avec les thèmes couverts par le Pool d'expert·es, afin d'exprimer leur engagement envers le Pool et leur intérêt pour l'adhésion. Ces rapports donneront également un aperçu des activités menées dans différents pays et organisations, ainsi que des priorités, tendances et préoccupations dans ce domaine.

Mandat

Les membres du Pool d'expert·es internationaux·ales sur le sport sûr sont invité·es à contribuer aux travaux de l'APES et du Conseil de l'Europe dans son ensemble dans le domaine du sport sûr :

- Participer en tant qu'intervenant es à des événements, conférences, séminaires, etc. pertinents afin de partager leurs connaissances et leur expérience en matière de sport sûr;
- ❖ Participer aux réunions du Pool d'expert·es et contribuer activement à l'élaboration de questions d'actualité et de résultats ;
- ❖ Fournir des conseils et un soutien au Secrétariat de l'APES, aux États membres et aux organisations partenaires lors de l'élaboration de leurs stratégies, projets ou activités sur le sport sûr ;
- Diffuser des informations et de l'expertise sur le sport sûr.

Le Conseil de l'Europe permet à ses membres de :

- ❖ Participer à la réunion annuelle, travailler en réseau, partager leur expérience et apprendre de leurs pair es ;
- ❖ Accroître la visibilité de leur profil et promouvoir leur travail au niveau européen et international;
- ❖ Participer aux travaux des services compétents du Conseil de l'Europe et de ses organisations partenaires et en être informé⋅es ;
- Étre invité·es à participer à des appels d'offres restreints.

Activités

 Une réunion annuelle pour établir un programme de travail pour l'année. Des réunions ad hoc supplémentaires (en ligne ou en présentiel) peuvent être organisées tout au long de l'année pour assurer le suivi des décisions prises lors de la réunion annuelle. • L'utilisation d'une plateforme de collaboration en ligne pour partager des ressources avec le groupe.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE